

Point 21 : Arrêt de la cartographie du bruit stratégique de Nantes Métropole et lancement de la révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement

Intervention : Eric COUVEZ (St Herblain)

Madame la présidente, chers collègues,

Comme il est indiqué dans la délibération, le bruit constitue une nuisance qui a des conséquences sur la santé publique et sur l'environnement. En tant que collectivité, nous avons le devoir d'agir pour augmenter la tranquillité sonore des populations et limiter les gênes occasionnées par le transport routier, ferroviaire, industriel ou aérien.

Si toute activité humaine a aussi pour résultat la production de décibels, à travers nos politiques publiques nous pouvons les réduire. C'est le cas avec la modernisation de nos transports en commun, nos bus en particulier, qui ont non seulement réduit l'empreinte carbone de la métropole mais aussi réduit le bruit à l'intérieur de nos villes. C'est aussi le cas lorsque nous prenons en compte l'isolation acoustique dans nos projets urbains, ou quand le zonage de notre PLUM permet d'isoler les zones d'activités industrielles et de réduire l'impact du bruit sur la population.

Pour agir contre les effets du bruit, nous avons besoin d'un diagnostic, il est donc nécessaire d'avoir une cartographie des bruits stratégique qui servira aussi à établir notre plan de prévention du bruit dans l'environnement en juin prochain. C'est pourquoi, les élus communistes voteront la délibération mais resteront attentif à l'évolution du PPBV afin qu'il corresponde à la réalité et ne masque pas les nuisances qu'implique la présence, en milieu urbanisé, de l'aéroport international de la 8ème métropole de France.

Mais la méthodologie de calcul des instances européennes interroge et mérite une révision. Selon nous, cette méthodologie sous-estime grandement l'impact du bruit aérien causé par la présence de l'aéroport au cœur du sud-ouest de la métropole. Bien plus de 2 900 personnes en journée et 300 personnes la nuit souffrent des nuisances sonores.

En réalité, ce sont des dizaines de milliers de personnes qui sont concernées, quelle que soit le sens et la direction de l'approche ou du décollage des avions. C'est ce qu'avait révélé le débat public au moment de la consultation citoyenne de 2016, une consultation dite démocratique dont le résultat a été bafoué.

Aujourd'hui, nous sommes au point mort, et les promesses de réaménagement faites par le gouvernement et les opposants au moment de l'abandon du transfert à Notre Dame des Landes étaient, comme prévu, une duperie. C'est en tout cas le message envoyé samedi dernier par le ministre des transports lorsqu'il a acté l'abandon du projet de réaménagement et le lancement d'un nouvel appel d'offres qui n'augurent rien de bon pour l'avenir de notre territoire, ses habitants et le futur de cette infrastructure indispensable au développement de notre métropole, du département et du grand ouest.

L'allongement de la piste ou pas, c'est l'absence de perspectives concrètes qui indignent nos habitants et l'ensemble des élus. Avant de penser à la réécriture de la Constitution, monsieur le Président de la République, acceptez les résultats des suffrages et instaurez un dialogue véritable pour entendre la voix des populations et de leurs représentants. Pour notre part, nous continuerons de militer pour une modernisation de l'aéroport actuel tout en défendant la seule solution viable un transfert de la plateforme aéroportuaire.

Je vous remercie pour votre attention.